

Individualisation des salaires... Salaires au mérite...

Qu'a-t-on fait pour mériter ça ?!?

Pendant que notre secteur ferraille bien légitimement sur les 183 euros pour tous, les négociations sur la convention collective de notre secteur continuent, et AXESS avec le gouvernement avancent leur projet antisocial de CCUE patronale de casse des métiers et de classification au mérite, bien loin de notre projet de Convention Collective Commune de Haut Niveau.

Classification au mérite ? Quezako ?

Pour SUD : Salaire = Diplôme +Ancienneté+Valeur du point

Pour Axess : Salaire = Diplôme (un peu)+ Positionnement du poste en fonction de l'analyse des missions + Analyse RH de l'employeur !!!

L'individualisation c'est l'isolement !!!

Le salaire individualisé en fonction de « compétences » (Évaluées par l'employeur bien sur !), c'est surtout être seul face à son employeur pour « négocier » son salaire !

C'est aussi la destruction des diplômes et des métiers qui ne compteront plus qu'une part congrue dans le calcul de la rémunération !

L'isolement c'est la souffrance et l'arbitraire !

Dans les conventions où l'individualisation s'est mise en place (Comme dans l'animation par exemple), nos syndicats voient se multiplier les contentieux entre salarié.e.s et employeurs sur les « pesées » conventionnelles des postes, provocant chez les salarié.e.s sentiment de non-reconnaissance et souffrance pouvant aller jusqu'à la démission ou au Burn Out !!!

Et l'arbitraire c'est l'injustice !!!

Dans le contexte budgétaire actuel, une grosse pression serait alors mise sur les employeurs, qui seront alors juge et partie, pour minimiser la « pesée » des missions et *in fine* les salaires, afin de rentrer dans les enveloppes de nos chers CPOM ! Il deviendra aussi plus difficile de peser collectivement pour la reconnaissance de nos métiers. Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens n'étant qu'un moyen de mettre les établissements en concurrence entre eux. Les CPOM se limitant alors au final à des "CPO", contrats d'objectifs sans moyens !

La fédération SUD Santé-Sociaux réaffirme son attachement au principe de grille Parodi qui calcule nos rémunérations en fonction du diplôme, de l'ancienneté et du point d'indice en prenant en compte la pénibilité.

Le salaire au mérite, pour nous c'est non !!!

